

Cruelles Archives

Affaires
criminelles
de Vaucluse

L'INFAME BÉDOUIN

Archives
départementales
de
Vaucluse

V^{de} Département
VAUCLUSE

Dans la nuit du 2 au 3 mai 1794, Bedoin est le théâtre d'un épisode resté dans l'histoire. L'arbre de la Liberté, qui portait les symboles de la République nouvelle, a été arraché. Une attaque en règle contre la République ! Une enquête est alors dirigée par un serviteur fidèle de Robespierre, Étienne Maignet, qui arrive avec un bataillon de deux-cent-cinquante soldats. La Terreur, qui règne sur toute la France à cette époque, s'abat désormais sur le village. Un procès se tient le 16 mai 1794 : c'est toute la commune, jugée rebelle par Paris, qui est visée ! Il faudra attendre la mort de Robespierre, quelque mois après, pour que le village retrouve son statut de commune et que Bedoin soit réhabilitée.



Érection d'un arbre de la liberté. Etienne Béricourt. (Musée Carnavalet, Histoire de Paris).

Nous sommes dans la nuit du 2 au 3 mai 1794, sur les flancs du Mont Ventoux à Bedoin. Alors qu'à Paris se déchaîne déjà depuis plusieurs mois la Terreur, ce petit village de Vaucluse va être le théâtre d'un épisode particulièrement violent de l'histoire du département.

Durant cette nuit, l'arbre de la Liberté est arraché. Planté sur la place publique du village, il portait les symboles de la République nouvelle et devait croître en même temps qu'elle... Arracher un arbre de la Liberté, en ces temps de tumultes révolutionnaires, quel affront terrible ! Une attaque en règle contre la République, un crime de lèse-liberté ! À n'en pas douter, une véritable provocation contre-révolutionnaire.

Le lendemain matin le forfait est découvert, suscitant l'effroi du maire **Sylvestre Fructus**. Car **Fructus** sait que lui et les autres conseillers de la commune ne sont pas en odeur de sainteté en haut lieu : pas assez zélés dans l'application de la Loi, trop compatissants avec les nobles et les prêtres, et peut-être même... coupables d'extorquer la population du village. Que l'attention soit attirée sur Bedoin d'une façon si forte ne préjuge rien de bon.

Alors **Fructus** s'agite et bredouille un rapport le jour-même au représentant du pouvoir central :

« Des malveillants que nous n'avons encore pu découvrir ont enlevé un arbre de la liberté planté l'année dernière. Du moment que nous avons été informés de cet attentat, nous nous sommes portés sur le local pour nous apurer de la vérité et nous avons vu avec le plus grand regret que véritablement le dit arbre avait été enlevé. (...) Nous nous flattons que vous approuverez notre conduite à cet égard. »

Mais peut-être toute cette agitation est-elle peine perdue... Car si **Fructus** semble suspect,

vu de Paris c'est le village tout entier qui apparaît déjà coupable. N'est-ce pas Bedoin qui avait refusé la création du Vaucluse, préférant le giron pontifical ? Et cette église de Bedoin, où l'on continue de baptiser, de communier, n'est-elle pas coupable, elle aussi ?

Tout cela est bien suffisant pour que le jour-même, une enquête soit ordonnée. Et c'est un serviteur fidèle de **Robespierre** qui entre ici en scène : **Étienne Maignet**. **Maignet** a été envoyé dans le Midi depuis quelques semaines pour y faire appliquer la Loi, dans toute sa sévérité. Écoutez-le, trois jours avant l'affaire de Bedoin, présenter à Avignon le contenu de sa mission :

« L'épuration parmi tous ceux qui se sont dits jusqu'à présent patriotes, en affichant cependant des mœurs si différentes, est mise à l'ordre du jour. Au moment de la tempête, tout a dû nécessairement être confondu ; mais au moment que le calme se rétablit, la mer se purge et vomit sur ses bords tout ce qu'elle renferme d'impur ».
(**É. Maignet**, Discours prononcé à la société populaire d'Avignon, 29 avril 1794).

Bedoin l'impure... À **Maignet** de la purifier ! Pour enquêter, il y envoie un homme de confiance, « froid et sévère » comme il le dit lui-même : **Jacques Le Go**. Curieuse enquête, puisque **Le Go** ne la conduit pas seul : c'est à la tête d'un bataillon de deux-cent-cinquante soldats de l'Ardèche que le bras armé de **Maignet** déferle à Bedoin dans la nuit du 4 au 5 mai, à deux heures et demie.

Imaginez deux-cent-cinquante soldats dans ce village de deux mille âmes. deux-cent-cinquante soldats qui prennent leurs quartiers dans chaque maison ou presque. deux-cent-cinquante soldats à nourrir. Il y avait là sans doute de quoi effrayer les villageois. Et c'est le premier d'entre eux, **Fructus**, le maire, qui voyant la troupe arriver, tente de s'enfuir : se

précipitant hors de la mairie, **Fructus** part en chemise de nuit et pieds-nus, il court, parvient à la lisière du village, mais il est rattrapé par les troupes de **Le Go**.

Drôle de nuit que cette nuit de mai. Au petit jour, **Le Go** ordonne à toute la population de se rassembler sur le parvis de l'église pour dénoncer le crime odieux. Mais personne, personne ne parle. **Le Go**, en présence des habitants effarés, fait brûler les croix et les statues.

C'en est trop pour **Maignet** : cette mauvaise volonté collective et ce silence acharné signe la culpabilité de Bedoin. Le lendemain, **Maignet** écrit à **Le Go** que « *toute la commune est criminelle* », c'est pour lui un « *pays ennemi que le fer et la flamme doivent détruire* ».

C'est peut-être là que commence l'affaire de Bedoin, que la machine à terroriser s'emballe. La peur d'une nouvelle guerre civile comme en Vendée est présente et il faut absolument la détruire avant qu'elle ne prenne de l'ampleur. Alors, le 10 mai, le tribunal se déplace à Bedoin même, avec guillotine et bourreau. Ce n'est plus seulement l'outrage fait à l'arbre de la liberté qui cherche son coupable, mais tous les délits politiques « *depuis la Révolution* ». Qu'importe donc si chemin faisant, l'enquête semble avoir trouvé le profanateur en la personne de **Pierre Rousseau**, adjoint de **Fructus**, puisque le but est désormais de « *punir tous les ennemis de la patrie* ». L'infâme Bedoin, voilà le vrai suspect...

Pendant les jours qui suivent, les hommes de **Le Go** sont partout. Ce sont des dizaines de personnes qui sont arrêtées, et qu'on entasse dans l'église, prison de fortune. Les maisons des nobles sont fouillées et des pièces à conviction sont saisies : images pieuses, lettres « *compromettantes* » attestant de la foi de leurs auteurs, cocardes blanches... Bedoin, voilà le vrai coupable !

Et c'est à peine quinze jours après la profanation que se tient le procès, le 16 mai 1794. quinze jours d'enquête, un jour de procès, cent-trente accusés. Une atmosphère lugubre flotte sur la place du village. Ce n'est pas seulement la présence du tribunal, venu d'Orange pour l'occasion, qui frappe les esprits. Mais c'est la guillotine, la hache nationale, des mots mêmes de **Le Go**, qui se trouve à l'endroit où se tenait l'arbre de la liberté. Cruel symbole !

Bien sûr, le procès est une formalité et les actes sont sans ambiguïté : « *considérant qu'il se réunissait dans cette commune quantité de prêtres et de religieuses insermentés et autres personnes suspectes (...) le tribunal déclare que la commune de Bédouin a été en état de contre-révolution* ». Sur les cent-trente accusés, soixante-trois sont condamnés à mort : **Pierre Rousseau**, pour avoir profané l'arbre ; le maire **Fructus** et quelques autres agents publics, pour leur manque de zèle ; des notables, pour avoir protégé des prêtres réfractaires ; enfin, les profiteurs qui avaient terrorisé la population depuis quelques mois.

À la lecture de la sentence, seuls quelques condamnés tentent des protestations que les roulements de tambour ont tôt fait d'étouffer. Et le nombre des condamnés est tel que la seule guillotine ne suffit pas ; les hommes de **Le Go** sont alors appelés pour prêter main-forte au bourreau, passant par les armes vingt-huit des condamnés. Et c'est dans une gigantesque fosse creusée à la hâte que sont jetés les corps.

Mais la besogne de **Le Go** n'est pas achevée. Car ce ne sont pas seulement les hommes que l'on veut frapper, c'est aussi la commune qui est visée, désormais « *l'infâme Bédouin* » dans les actes officiels. Le 3 juin, à 4 heures du matin, les soldats mettent le feu aux maisons. Le jour suivant pendant que Bedoin brûle lentement, **Le Go** ordonne que le territoire de la commune



Arc des Marius à Orange sur le Rhône (détail). T. Allom. (Arch. dép. Vaucluse 22 Fi 28).

soit partagé entre les villages voisins : Crillon, Le Barroux, Flassan et Mormoiron. Quelques jours passent, et symbole fort, c'est l'église qui est partiellement détruite par une charge de quatre-cents kilos de poudre.

Paroxysme de la Terreur, cette condamnation intervient seulement quelques semaines avant la mort de **Robespierre**. C'est alors que « *d'infâme* », Bedoin va très vite passer au statut « *d'infortunée* ».

Très vite, **Maignet** est inquiet en raison de sa conduite radicale lors de l'affaire de Bedoin. Finalement acquitté, il n'en est pas moins désavoué et c'est très rapidement que les décisions du procès sont défaites, une à une. En octobre 1794, les treize condamnés à la prison sont libérés ; en décembre, les survivants obtiennent un dédommagement conséquent ; enfin, en janvier 1795 Bedoin retrouve son statut de commune.

C'est presque un an jour pour jour après le début de l'affaire, le 4 mai 1795, que se déroule une cérémonie d'une envergure exceptionnelle : Bedoin réhabilitée ! Parti du village voisin de Crillon, un important cortège se dirige vers « l'infortunée commune ».

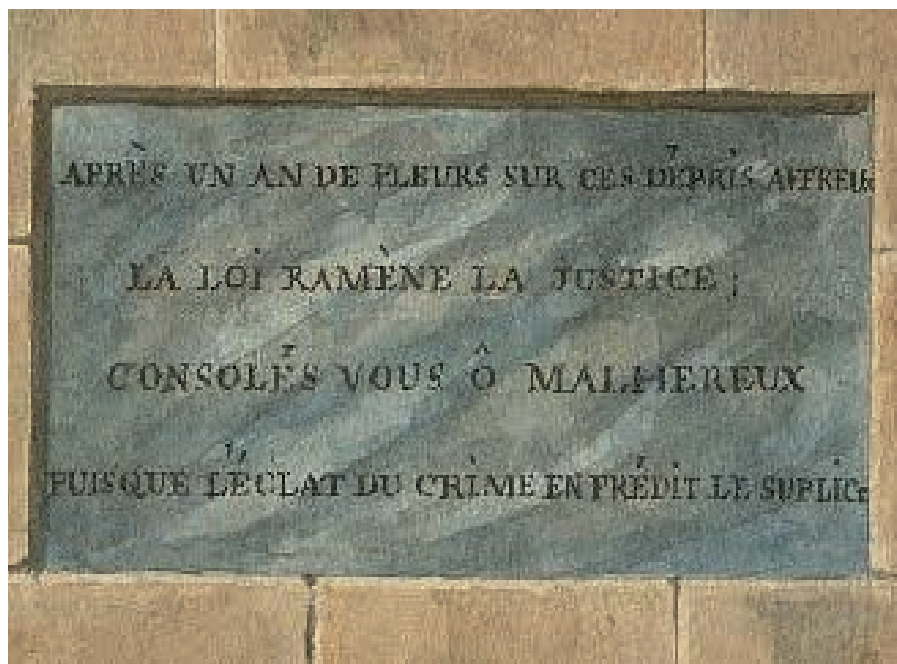
Voici le récit qu'en fait un député de la Convention assistant à la cérémonie :

« Sur les limites du territoire de Bédouin et de Crillon, la municipalité provisoire portant les écharpes au bras et un cyprès à la main a paru à la tête de ses malheureux citoyens (...) parés de rubans tricolores (...). Ils ont fait placer sur un char de jeunes enfants vêtus de blanc et de rubans tricolores, restes malheureux de leurs familles égorgées. Ce cortège (...) a continué sa marche au milieu des cris d'allégresse (...).

Mais quel contraste ! À peine arrive-t-on aux murs de Bedoin, tout ce peuple ivre de joie tombe subitement dans une sorte de stupeur en traversant un monceau de cendres et de ruines. »

Lors de cette cérémonie, un jeune chêne est planté en lieu et place de l'arbre de la liberté, ainsi que six oliviers, symboles de paix. C'est à l'occasion de cette cérémonie qu'un monument est érigé et sur une plaque de marbre noir, vous pouvez lire encore aujourd'hui :

« Après un an de pleurs, sur ces débris affreux
La Loi ramène la justice :
Consolez-vous ô malheureux
Puisque l'éclat du crime en prédit le supplice ».



Projet de monument pour la réhabilitation de Bedoin, 1795 (détail). (Arch. dép. Vaucluse 4 L 73).

**Décision du tribunal criminel du
département de Vaucluse de se
transporter dans la ville de Bedoin, 17
floréal an II (6 mai 1794).
Arch. dép. Vaucluse 9 J 8**



La proclamation du tribunal a été placardée dans tout le Vaucluse. En effet, le représentant du peuple **Maignet** souhaitait marquer les esprits en décidant que l'attentat serait châtié

sur le lieu même où il avait été commis. En lisant le document, on ressent toute la sévérité à venir : « *Que le sort de l'ancienne Sodome étant réservé à l'infâme Bedouin, il faut, à l'exemple de l'Être-suprême, avertir le juste qui pourroit s'y trouver, d'abandonner ses frères corrompus, et de venir à nous pour nous faire connoître les coupables et les égarés.* »

**Jugement rendu par le tribunal
révolutionnaire du département de
Vaucluse, 9 prairial an II (28 mai 1794).
Arch. dép. Vaucluse 7 L 51**

Ce document de trente pages, « imprimé à Carpentras chez **Vincent Raphel**, imprimeur du Tribunal révolutionnaire » est une compilation des différents actes rendus par l'administration révolutionnaire, du début de l'affaire jusqu'au jugement. Le fait qu'il ait été imprimé indique le souhait d'une large publicité autour de l'affaire et du procès :



ces actes ont été imprimés à douze mille exemplaires et affichés dans le Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

Le document, pour une large part écrit par le représentant du peuple, **Maignet**, montre bien comment l'on est passé rapidement du procès de quelques hommes à celui de tout un village, « *l'infâme Bedouin* », comme il est plusieurs fois répété. Signe d'une justice sommaire, le tribunal révolutionnaire prononce soixante-trois condamnations en une seule journée. La liste des condamnés montre deux groupes de condamnés : les révolutionnaires jugés malhonnêtes ou négligents ; les opposants plus ou moins déclarés au pouvoir (nobles, prêtres réfractaires, fédéralistes).

**Projet de monument pour la
réhabilitation de Bedoin érigé le 15
floréal an III (4 mai 1795) annexé au
registre de dédommagement des
habitants de Bedoin, an III.
Arch. dép. Vaucluse 4 L 73**

Après le 9-thermidor an II et la mort de **Robespierre**, l'histoire de la Révolution prend un nouveau tournant. C'est la fin de la Terreur. Le 24 frimaire an III (14 décembre 1794), les habitants de Bedoin obtiennent un dédommagement de trois cents mille livres (correspondant environ à deux millions d'euros actuels).

Mais au-delà de ce dédommagement, le nouveau pouvoir entend consacrer par un acte fort la résurrection de Bedoin et à donner en même temps un exemple de la puissance et de la justice nationale. On passe alors de « *l'infâme* » à « *l'infortunée Bedouin* ». La colonne est érigée sur le lieu même des exécutions.



Cruelles Archives

L'exposition propose de découvrir huit faits-divers extraits des dossiers de police, de justice, des prisons, de la presse conservés aux Archives départementales.



[WWW.vaucluse.fr](http://www.vaucluse.fr)

 [@departementvaucluse](https://www.facebook.com/departementvaucluse)


Archives
départementales
de Vaucluse

Palais des papes • 84000 Avignon
04 90 86 16 18 • archives84@vaucluse.fr
<https://archives.vaucluse.fr>